

**ENTREPRENDRE**  
société anonyme au capital de 257 801,46 €uros  
53 rue du Chemin Vert  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
403 216 617 R.C.S. NANTERRE  
403 216 617 00023

---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 JUIN 2022**

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle afin de délibérer, ainsi que le mentionnent l'avis de convocation du BALO et les convocations individuelles, sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité sociale de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise,
- Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice ainsi que sur les opérations visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Approbation des conventions visées aux articles L.238 et suivants du Code de commerce,
- Quitus aux Administrateurs,
- Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du C.G.I.,
- Répartition et affectation des résultats de l'exercice,
- Renouvellement de l'autorisation, dans le cadre de l'article 225-209 du Code de Commerce, à donner au Conseil d'Administration d'acheter les actions de la société
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

Nous vous soumettons le présent rapport conforme à l'article L 232-1 du Code de commerce qui édicte dans son paragraphe II : "Le rapport de gestion expose la situation de la Société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi, ses activités en matière de recherche et de développement".

Lors de l'Assemblée Générale, vous seront également présentés les rapports du Commissaire aux Comptes.

Nous vous rappelons que la société est inscrite en bourse depuis le 21 décembre 2001, par mise à la disposition au public de 27.800 titres, soit à cette date 5 % du capital social et 2,6 % des droits de vote, le prix ayant été fixé alors à 10,96 euros par action.

De même nous vous rappelons que sa cotation a été transférée le 9 décembre 2013 sur le marché ALTERNEXT, devenue EURONEXT GROWTH. Ce transfert a fait franchir un palier à la société et la classe dans une catégorie de PME à fort potentiel laissant entrevoir de nouvelles perspectives de financement en fonds propres.

Cet ordre du jour étant rappelé, nous vous proposons d'examiner l'évolution de la Société, étant précisé que le bilan au 31 décembre 2021 a été présenté selon les règles du plan comptable.

La comparaison avec l'exercice précédent est effectuée sur les imprimés du bilan. Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sociaux sont identiques à celles utilisées précédemment. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **I - ACTIVITE DE LA SOCIETE**

### **A) EVENEMENTS JURIDIQUES SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Nous vous rappelons que votre Assemblée Générale du 17 Juin 2021 a autorisé le Conseil d'Administration dans le cadre de l'article 225-209 du Code de Commerce à acheter les actions de la société.

### **B) AUTRES ELEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE**

L'exercice écoulé se caractérise par une année mitigée due à un effet de transition, se traduisant d'une part par un recul de notre chiffre d'affaires d'environ 1,67 M €, lequel résulte des soubresauts du marché du « kiosque » qui a alterné entre fermetures et ouvertures liées au Covid-19, et d'autre part à une tendance plus marquée des jeunes consommateurs à s'informer via le support de l'Internet.

Notre présence sur l'ensemble des centres d'intérêt nous a permis de constater que certains d'entre eux, comme les pôles cuisine, sport ou presse pratique étaient plus impactés par l'information présente sur le web que d'autres secteurs comme la science, l'auto ou la décoration qui résistent mieux.

En revanche, le transfert des marchés de la publicité vers le web commence à s'opérer.

Le taux sur les invendus est passé de 79 % (2020) à 85 % (2021) en raison de la forte volatilité du lectorat.

Nous avons continué à lancer de nouveaux titres (13 en tout) dans un marché global en recul.

Les 13 nouveaux titres sortis en 2021 sont les suivants :

ALBUM, ARCHITECTURE ET DECORATION, BIOGRAPHIE MAGAZINE, DE GAULLE MAGAZINE, NAPOLEON MAGAZINE, COLLECTION, FEMININ FOOTING, GLOBE, LE MAGAZINE DES ARTS, QUESTIONS & ASTUCES, SPECIAL DERNIERE, SPECIAL REPORTAGE, VOTRE BEAUTE.

Compte tenu du prix facial trop important de certains nouveaux titres parus en 2021, certains n'ont pas permis d'obtenir les résultats attendus, occasionnant des réajustements à prévoir en 2022.

Nous avons également sur l'exercice réduit les tirages de nos titres leaders afin de s'adapter au contexte du marché de la presse.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, nous avons été directement affectés par l'augmentation spectaculaire du prix du papier (+ 60 % en six mois), ainsi que par l'augmentation du coût des imprimeurs directement liée à l'augmentation des coûts d'énergie répercutés par ces derniers.

Les coûts de rédaction externe ont également subi une hausse sur l'exercice, résultant du lancement des 13 nouveaux titres dont, à l'exception des titres Questions & Astuces et Féminin Footing, 11 titres ont été intégralement sous-traités.

Néanmoins comptablement, les postes achats papier, autres achats et charges externes n'ont pas augmenté sensiblement par rapport à l'exercice précédent, du fait notamment de la baisse du nombre des tirages des titres existants, compensant l'impact des coûts liés aux nouveaux titres et aux invendus.

L'augmentation du poste salaires et traitements est due à l'internalisation du service abonnement, à la création ponctuelle d'un poste comptable à mi-temps, et à l'allocation de primes dites « Primes Macron ».

Les magazines arrêtés en 2021 ont été les suivants :

- FEMININ PRATIQUE,
- FLASH,
- JOURNAL DE FRANCE MODE,
- JOURNAL DE FRANCE SENIOR,
- L'OFFICIEL DU VELO,
- LUXE MAGAZINE
- MER ET OCEAN,
- PRESSE LITTERAIRE,
- SUCCES.

### **C) ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE**

#### *1) Principaux résultats*

Le chiffre d'affaires de 2021 a été de 9.898.253 euros contre 11.568.143 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 14,44 %.

Compte tenu des reprises sur provisions pour dépréciation des marques et pour dépréciation des créances douteuses (156.700 euros au lieu de 185.364 euros en 2020) et de divers produits de gestion (48.266 euros au lieu de 12.086 euros 2020), le total des produits d'exploitation a été de 10.103.219 euros contre 11.765.593 euros en 2020, soit une baisse de 14,13 %.

Les charges d'exploitation ont été de 10.492.047 euros contre 10.738.204 euros en 2020, soit une baisse de 2,29 %.

Le résultat d'exploitation a été déficitaire à hauteur de 388.827 euros alors qu'il était bénéficiaire 1.027.389 euros pour l'exercice 2020, soit une très forte baisse de 1.416.216 euros, résultant pour le principal de la diminution du chiffre d'affaires en 2021 par rapport à 2020.

Il y a eu un résultat financier négatif de 112.197 euros contre un résultat négatif de 676.841 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt dégage une perte de 501.025 euros contre un bénéfice de 350.548 euros pour l'exercice précédent.

Il y a eu 20.000 euros de produits exceptionnels au lieu de 50.800 euros pour l'exercice précédent.

Il y a 67.728 euros de charges exceptionnelles comprenant les charges exceptionnelles sur opérations de gestion et les charges exceptionnelles sur opérations en capital pour un montant total de 10.330 €, ainsi que la dotation aux provisions exceptionnelles pour 58.398 euros au lieu de 221.648 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel a été déficitaire de 47.728 euros contre un résultat déficitaire de 170.848 euros pour l'exercice précédent.

Pour cet exercice, l'impôt sur les bénéfices a été nul alors qu'il était de 3.937 euros en 2020.

Compte tenu de ce qui précède le résultat de l'exercice se traduit par une perte de 548.753 € contre un bénéfice de 175.763 € pour l'exercice précédent.

## 2) Commentaires sur résultats

Comme précisé précédemment, la baisse du chiffre d'affaires en 2021 par rapport à 2020, malgré les lancements de nouveaux titres en 2021, qui pour certains se sont avérés mal appropriés, a contribué à impacter le résultat de la société, et ce malgré une maîtrise des coûts relatifs aux achats papier, autres achats et charges externes.

Le marché kiosque se montre moins porteur pour les nouveautés. C'est un marché de consolidation moins ouvert aux innovations.

## 3) Résultats de nos filiales

- ENTREPRENDRE détient désormais 55,10 % du capital de la Sarl FRANCE QUOTIDIEN.

-

Au 31 décembre 2021, la société FRANCE QUOTIDIEN a réalisé un chiffre d'affaires de 2.137.113 € et une perte de 108 K€. La progression de l'activité est liée à l'augmentation du nombre de titres dits « People ». 90 % de l'activité est réalisée désormais en France.

En termes de résultat, la société se rapproche de l'équilibre.

Au niveau de la trésorerie, le soutien financier par la société Entreprendre reste actuel, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter au 31 12 2021 le solde du compte courant vis-à-vis de ladite société.

## II – EVOLUTION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La tendance baissière du chiffre d'affaires en 2021 nous force à réagir vite. L'année 2022 sera un recentrage par rapport à 2021 avec un renforcement sur le Net et sur nos titres phares (Entreprendre, Journal de France, Le Foot, L'évènement, ou Spécial Senior).

L'objectif de la société est de retrouver à minima l'équilibre en 2022, voire une rentabilité de 5 %.

A ce titre, nous escomptons réaliser en 2022 un chiffre d'affaires médian entre celui de 2020 et celui de 2021.

La 1<sup>ère</sup> échéance du remboursement du PGE ( Prêt Garanti par l'Etat ) aura lieu en juin 2022. Il devrait être intégralement remboursé à la fin de 2026.

## III – INFORMATIONS COMPTABLES ET JURIDIQUES

### 1- REMUNERATION DES DIRIGEANTS :

Le Conseil d'Administration du 3 janvier 2021 a autorisé et approuvé la rémunération de son Président Directeur Général, Monsieur Robert LAFONT, d'un montant de 78 000 euros bruts pour l'exercice 2021, la société prenant également en charge ses frais professionnels notamment de voiture.

La rémunération de Monsieur Robert LAFONT est restée inchangée par rapport à l'exercice 2020.

Il n'y a pas eu de jetons de présence.

Les autres administrateurs n'ont perçu aucune rémunération de la société.

### 2- PRISE DE PARTICIPATIONS ET DE CONTROLE – CESSIION DE PARTICIPATIONS – FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

#### A – PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de commerce, nous n'avons pas à vous signaler de prise de participation sur l'exercice concerné.

## B – CESSION DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, notre société a procédé à la sortie des titres de participation de la société AUTOVOISIN, du fait de la radiation de la société le 17 12 2021.

## C – FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

### **Sociétés contrôlées**

Notre société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce, à hauteur de 55,10 %, la Société FRANCE QUOTIDIEN.

Cette Société ne détient aucune participation dans le capital de notre Société.

## D – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Ce tableau est annexé au présent rapport.

## 3- TABLEAU DES RESULTATS ET ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Ce tableau est annexé au présent rapport.

## 4- ACTIONS PROPRES

Nous vous informons que nous détenons 6 027 actions Entreprendre au 31 décembre 2021 (pas d'achats d'actions Entreprendre ou de cessions d'actions Entreprendre sur l'exercice) pour un montant total de 165 871,40 euros, soit un prix moyen de 27,52 € représentant en nombre de titres 0,97 % du capital social.

## IV – REPARTITION ET AFFECTATION DU RESULTAT ET DES SOMMES DISTRIBUABLES

### . Affectation des résultats

Le résultat comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se traduit par une perte de 548 753 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat, conformément à la loi et à nos statuts, en totalité au débit du compte « Autres Réserves » aux fins d'apurement de ladite perte.

Nous vous proposons en outre de distribuer une somme de 150 000 € prélevée sur le poste « Autres Réserves », soit un dividende de 0,2468 € par action, exclusion faite des actions auto-détenues, soit une distribution sur un total de 607.786 actions.

Les prélèvements sociaux et le prélèvement forfaitaire dus sur les dividendes distribués aux personnes physiques seront prélevés selon la législation en vigueur, à savoir par l'établissement financier désigné par la société.

## V – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES

Nous vous rappelons, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois exercices précédents :

- exercice 2020 décidés en 2021	: dividendes	250.000,00 €
- exercice 2019 décidés en 2020	: dividendes	80.000,00 €
- exercice 2018 décidés en 2019	: dividendes	212.743,00 €

Ces renseignements dont l'Assemblée voudra bien prendre acte figureront au procès-verbal de ladite Assemblée, conformément à la loi.



## VI- FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité spécifique de recherche et de développement au cours de l'exercice.

## VII – DEPENSES NON DEDUCTIBLES

En application de l'article 223 quater du C.G.I. et d'après les éléments qui nous ont été fournis par la comptabilité, nous ne voyons aucune somme à vous signaler tant en ce qui concerne le montant global des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du C.G.I. qu'en ce qui concerne l'impôt supporté en conséquence.

Les autres dépenses et charges non déductibles se sont élevées à 27 035 €. La société n'a pas réalisé de dons au titre de Mécénat Sportif au cours de l'exercice écoulé.

## VIII – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

### **Article D.441 1.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**

<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>	<b>non échues</b>	<b>1 à 30 jours</b>	<b>31 à 60 jours</b>	<b>61 à 90 jours</b>	<b>91 jours et plus</b>	<b>Total échues</b>
Nombre de factures concernées	235	19	5	7	79	110
Montant total TTC des Factures concernées	658 385 €	33 646 €	11 481 €	1 674 €	328 905 €	375 706 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	6,44%	0,33%	0,11%	0,02%	3,22%	3,68%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de Factures Exclues						
Montant total des factures Exclues TTC						
<b>(C) Délais de paiement de références utilisés (contractuel ou délai légal article L. 441-6 ou article L.443-1 du code du commerce)</b>						
délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels. Chaque facture a été retenue pour son délai propre de règlement					

### **Article D.441 1.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**

<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>	<b>non échues</b>	<b>1 à 30 jours</b>	<b>31 à 60 jours</b>	<b>61 à 90 jours</b>	<b>91 jours et plus</b>	<b>Total échues</b>
Nombre de factures concernées	189	19	6	3	141	169
Montant total TTC des Factures concernées	1 687 763 €	105 231 €	8 410 €	17 320 €	972 512 €	1 103 472 €
Pourcentage du CA TTC de l'exercice	16,28%	1,01%	0,08%	0,17%	9,38%	10,64%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de Factures Exclues	245					
Montant total des factures Exclues TTC	514 250,80 €					
<b>(C) Délais de paiement de références utilisés (contractuel ou délai légal article L. 441-6 ou article L.443-1 du code du commerce)</b>						
délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels. Chaque facture a été retenue pour son délai propre de règlement					

## **IX – INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL**

Le cours au 31 décembre 2021 s'est établi à 7,80 € contre 6,00 € au 31 décembre 2020. Il est à ce jour à 5,80 €.

Le cours de la bourse ne reflète pas la valeur économique et commerciale des magazines de la société et souffre probablement du petit nombre d'actions au flottant.

A cet égard, nous vous rappelons que votre assemblée du 17 Juin 2021 a autorisé la société à acheter ses propres actions dans le cadre des modalités prévues par la loi (article L.225 – 209 du Code de commerce) pour notamment favoriser la liquidité des titres. Il convient donc de renouveler cette autorisation.

Personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 1/20, 1/10, 1/5, 1/2 ou 2/3 soit du capital soit des droits de vote de la société ENTREPRENDRE.

La société ROBERT LAFONT PARTICIPATIONS a acquis plus des 2/3 du capital et des droits de vote de la société.

Monsieur Robert LAFONT (Président et Directeur Général de la société) détient plus de 1/10 du capital et des droits de vote.

Aucune autre personne physique ou morale ne dépasse l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

## **X - CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET R. 225-30 DU CODE DE COMMERCE**

Le Président rappelle l'absence de conventions nouvelles au cours de l'exercice écoulé, et les conventions autorisées et conclues antérieurement, mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Il précise que le Commissaire aux Comptes en a été régulièrement informé pour l'établissement de son rapport spécial.

## **XI – RISQUES – ENVIRONNEMENT – PERSONNEL – RISQUES LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

A) Nous vous rappelons que l'entreprise, à l'inverse de ses concurrents, est peu sensible aux fluctuations du marché publicitaire : les recettes publicitaires représentent seulement environ 5 % des recettes totales de la société. Ce facteur, ajouté à la diversité de nos titres, nous rend moins dépendant des fluctuations en permettant de mieux appréhender les évolutions du marché, tout en laissant subsister les risques intrinsèques à toute entreprise.

En matière de stratégie « bas carbone », la société n'utilise pour l'édition des magazines que du papier recyclé à 100 %

B) Risques liés aux marchés

La société est peu endettée (voir paragraphe XII ci-après) ce qui limite les risques liés aux taux du marché. Elle n'a pas souscrit de couverture spécifique à ce sujet.

## **XII – SITUATION FINANCIERE ET ENDETTEMENT DE LA SOCIETE**

L'endettement de la société est mentionné au passif du bilan.

L'endettement représente 4.810.158 euros au 31 décembre 2021 contre 4.921.064 euros au 31 décembre 2020, soit :

\* 1,51 fois le total des capitaux propres au 31 décembre 2021 contre 1,24 fois le total des capitaux propres au 31 décembre 2020,

\* 48,60 % du chiffre d'affaires contre 42,54 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2020.

ENTREPRENDRE a un endettement bancaire de 1.500.000 euros au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020, correspondant au prêt dit P.G.E. dont la période de remboursement s'échelonne entre juin 2022 et mai 2026.

Les capitaux propres s'élèvent à 3.184.194 euros au 31 décembre 2021 contre 3.982.947 euros au 31 décembre 2020.

## **XIII – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Nous avons lancé depuis le début d'année 2022, les titres suivants :

- CHATEAU DE VERSAILLES,
- DOSSIER NUTRITION,
- HISTOIRE FRANCAISE,
- OVNI MAGAZINE.

Nous avons arrêté en 2022 les titres suivants :

- BIEN COURIR,
- FOOT MARSEILLE,
- SANTE SPECIAL MEMOIRE.

Nous avons surtout opéré un recentrage sur les titres « phares » existants et un renforcement dans le numérique. Il est prévu le lancement en mai 2022 du site d'information ENTREPRENDRE QUOTIDIEN : site d'actualité des PME. L'information des PME est actuellement mal médiatisée.

## **XIV – SALARIES**

Conformément à la loi, une augmentation de capital en faveur des salariés avait été proposée tous les 3 ans à votre assemblée générale. La dernière proposition ayant été faite le 20 juin 2019.

La loi de simplification du droit des sociétés n°2019-744 du 19 juillet 2019 qui est entrée en vigueur le 21 juillet 2019 a supprimé cette obligation périodique.

Il n'y a donc pas lieu de se prononcer à nouveau à ce sujet.

## **XV – AUTRES INFORMATIONS**

- Prêts de moins de 2 ans consentis par la société à d'autres sociétés (Micro-entreprises, PMI) avec lesquelles la société entretient des liens économiques.

Il n'y a pas de prêt consenti.

- Rachat d'actions :

La société n'a pas procédé à des rachats d'actions Entreprendre en 2021.

- Injonction ou sanction pour pratiques anticoncurrentielles

Il n'y a pas d'injonction ou sanction en cours.

Nous vous proposons de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration



## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et RAN	% de détention	Valeur brute des titres	VNC des titres	Prêts et avances consenties brutes	Cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)										
France Quotidien	10 000	(812 294)	55%	5 510	-	1 187 558	-	2 137 113	(108 817)	-
Participation (de 10 à 50 % du capital détenu)										
Digiapp	14 142	301 392	30%	200 100	80 000	-	-	1 179 565	75 386	-
Lafont Presse	10 000	-	10%	1 000	1 000	-	-	-	(874)	-

## RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	2021	2020	2019	2018	2017
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) capital social	257 801	257 801	257 801	257 801	257 801
b) Nombre d'actions émises	613 813	613 813	613 813	613 813	613 813
c) nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II - Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires HT	9 898 253	11 568 143	13 136 953	13 921 343	13 851 281
b) Résultat avant impôt, participation amort & prov	- 435 266	829 419	- 163 275	629 767	- 478 981
c) impôt société		3 937			
d) Résultat après impôts avant amort & prov	- 435 266	825 482	- 163 275	629 767	- 478 981
e) Résultat après impôt amort & prov	- 548 753	175 763	106 787	367 267	- 193 566
f) Dividendes distribués	150 000	250 000	80 000	213 016	213 024
g) Participation des salariés					
<b>III - Résultat par actions</b>					
a) Résultat après impôts participation avant amort & prov	- 0,71	1,34	- 0,27	1,03	- 0,78
b) Résultat après impôts participation amort & prov	- 0,89	0,29	0,17	0,60	0,60
c) Dividende	0,24	0,41	0,35	0,35	0,35
<b>IV - Personnel</b>					
a) Nombre de salariés	17	17	17	18	18
b) Montant de la masse salariale	519 084	448 929	511 845	507 237	513 069
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	175 325	141 606	153 203	152 160	160 359